



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION N° 2/2026

RELATIF A L'ACQUISITION DE 30 MOTOS POUR LA MISE EN DEFENS DES FORÊTS

DANS LE CADRE DU PROJET DE PROMOTION DE L'AGROFORESTERIE ET DE RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS DEGRADEES PARFD

P-TN-AAD-001

Don N° 5565155002301



Le Gouvernement Tunisien a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en qualité d'organe d'exécution du Fond Stratégique du Climat (FSC) afin de couvrir le coût du projet de promotion de l'agroforesterie et de restauration des paysages forestiers dégradés PARFD N°*P-TN-AAD-001*, et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de **Don N° 5565155002301** pour financer **l'acquisition de 30 motos pour la mise en défens des forêts dans les gouvernorats de Béjà, Bizerte et Siliana dans le cadre du projet PARFD** qui est géré par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) à travers la Direction Générale des Forêts en tant qu'agence d'exécution de ce projet.

Objet de la consultation

L'objet de la consultation est **d'acquérir trente (30) motos pour la mise en défens de 30000 ha des forêts dans les gouvernorats de Béjà (10000 ha), Bizerte (10000 ha) et Siliana (10000 ha) dans le cadre du projet PARFD** pour la protection des forêts, augmentation de la séquestration du carbone conservation de la biodiversité, tous ces facteurs en faveur de restauration des paysages forestiers dégradés.

Délai d'exécution

Le délai d'exécution des acquisitions relatives à cette **consultation N° 2/2026** énoncées ci-dessus dans l'objet de la consultation est d'environ **90 jours** à compter de jour suivant la date de réception des offres.

Eligibilité

Les critères d'éligibilité, et la procédure de sélection des soumissionnaires requis pour la fourniture des présents biens seront conformes aux exigences de la présente consultation et à la politique de passation des marchés Nationale (Tunisienne) tout en respectant les dispositions des accords de Don et l'avenant N°1 de cet accord en terme d'acquisition avec la Banque Africaine de Développement.

Retrait de document de la consultation

Pour participer, le soumissionnaire doit retirer le cahier des charges auprès de Bureau de l'unité de coordination du projet PARFD à la DGF (MARHP) sise 30 rue Alain Savary 1002 Tunis ou les télécharger du site web du MARHP à l'adresse suivante : www.agriculture.tn ou demandés par mail à l'adresse suivante : agroforesterie.ucp@iresa.agrinet.tn

Composition du dossier de la consultation

Les soumissionnaires intéressés doivent déposer leur dossier composé des pièces suivantes :

- La soumission.
- Extrait de Registre National des Entreprises récent (moins de trois mois).
- La fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.
- Le cahier de clauses administratives particulières (CCAP).
- Les fiches relatives aux spécifications techniques.
- Le bordereau des prix.
- La déclaration sur l'honneur de non influence.
- L'engagement sur le service après vente.

Dépôt des offres

Les soumissionnaires intéressés à participer à cet avis public de consultation N°2/2026 doivent déposer dans leurs dossiers, les **offres techniques et financières** ainsi que **les pièces administratives** de la manière suivante :

Chacune de l'offre technique et l'offre financière doit être consignée dans une enveloppe à part fermée et scellée. Les deux enveloppes doivent être cachetées dans une troisième enveloppe externe. L'enveloppe externe doit renfermer, outre l'offre technique et l'offre financière.

Chacune de l'offre technique et l'offre financière doit être préparée obligatoirement en trois (03) exemplaires dont un (1) original indiquant clairement sur les exemplaires "Original" et "Copie" comme de besoin. En cas de différence entre eux, l'original fera foi.

Les deux enveloppes intérieures, renfermant l'offre technique et l'offre financière, indiqueront le nom et l'adresse du soumissionnaire pour permettre de la lui renvoyer non ouverte au cas où son offre est déclarée "hors délai".

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante : « **A ne pas ouvrir – Consultation n° 02/2026 - Acquisition de 30 motos**», dans le cadre du **Projet de Promotion de l'Agroforesterie et la Restauration des Paysages Forestiers Dégradés financé par la Banque Africaine de Développement** ; « **Consultation N° 02/2026 – Direction Générale des Forêts- de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ; 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis, Tunisie** ».

Les expressions des soumissionnaires à participer a cette consultation, doivent être rédigées en français et déposées par courrier physique dans un enveloppe fermé au plus tard le **22/04/2026** [à 10 h 00 mn et porter expressément la mention :

" A NE PAS OUVRIR"

« CONSULTATION N° 02. /2026 L'ACQUISITION DE 30 MOTOS POUR LA MISE EN DEFENS DES FORÊTS DANS LE CADRE DU PROJET PARFD »

Bureau d'ordre central de la Direction Générale des Forêts
A l'attention de **Directeur Général Des Forêts**
Direction Générale des Forêts,
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche,
30 Rue Alain Savary 1002 Tunis.
Téléphone : +216 71 786 833

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.



30 MARS 2026

Directeur Général des Forêts

BEN HAHA Mohamed Naoufel